

produire sous la forme requise. Il était également prêt à accepter les listes toutes faites de projets qui existaient dans les ministères plutôt qu'une réponse directe à la section 2.9 du questionnaire.

5. C'est pourquoi le présent mémoire n'examine que les recommandations ayant rapport aux activités scientifiques du Ministère (partie A) et, dans sa mise à jour du document présenté en 1968 (partie B), est axé sur les grands problèmes et sur les nouveautés importantes intervenues dans l'élaboration de la politique scientifique et son application, les programmes de R-D, leur gestion et leur administration. Le Ministère est à l'entière disposition du Comité pour fournir des renseignements complémentaires au présent mémoire et aux documents déjà remis.

A. ANALYSE DES RECOMMANDATIONS DU COMITE

6. Le rapport du Comité comprend environ soixante-dix-huit recommandations, dont aucune ne s'adresse expressément au ministère de la Défense nationale (MDN). Par contre, trois d'entre elles sont destinées à toutes les administrations. Aussi, la position du gouvernement sur l'ensemble des recommandations ayant été précisée par le MEST, le présent mémoire se contente d'indiquer la position du Ministère sur les trois recommandations en question.

7. A la page 611 du volume II du Rapport, le Comité recommandait "Que tous les ministères et organismes du gouvernement qui, dans l'accomplissement de la mission qui leur est propre, influencent indirectement mais dans une mesure significative, le processus d'innovation industrielle, s'attachent les services de conseillers en politique scientifique qui, entre autres tâches, auraient celle d'avertir lesdits ministères et organismes des conséquences possibles de leurs décisions et de leurs politiques;"